

Le Journal des Trois-Rivières

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES G. DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du JOURNAL.

AVOCATS ET PAYSANS.

VI

L'AVENIR D'UN JEUNE HOMME.

—Est-ce que le talent s'abaisse à chercher des éloges dans une foule qui se laisse prendre aux oripeaux de quelques phrases prétentieuses? Quand on parle devant des juges, des jurés et des hommes compétents, on tâche de se montrer digne de leurs suffrages; il eût mieux valu pour toi n'avoir que l'approbation de notre bâtonnier, que de rechercher, à l'aide d'une fausse éloquence, des compliments dont un orgueil bien placé et une vraie dignité de la robe s'offenseraient à juste titre.

Je pensais t'encourager en te procurant une cause capitale, et de t'en avoir rendu un mauvais service. Encore deux plaidoiries de ce genre, et tu es perdu.

—Mais, monsieur Maubry...

—Ce n'est pas monsieur Maubry qui vous parle maintenant, c'est le président des assises qui ne veut pas changer le banc des avocats en un tréteau. Vous avez fait rire par quelques méchants mots qui retombaient sur la victime d'un meurtrier, vous avez soulevé des compassions honteuses et déplacées en faveur d'un scélérat! Eh bien! je vous le déclare, Gustave si vous aviez gagné votre procès, je ne vous aurais procuré une affaire de ma vie! La mission de l'avocat n'est pas d'innocenter un coupable et de surprendre la conscience des juges; il doit se contenter par des moyens habilement combinés, mais présentés de bonne foi, d'atténuer les torts de l'accusé, de montrer la passion qui l'a poussé au crime, et d'attirer sur lui la commisération; car l'avocat est tenu de respecter la justice autant que le juge lui-même.

—Vous êtes sévère, monsieur le président, dit Gustave.

—J'en ai le droit, j'étais l'ami de votre père... En mourant, il m'a presque chargé de votre avenir; mais retenez ceci, en moi l'intégrité du magistrat sera toujours victorieuse de la sympathie de l'ami. Changez un système faux et mauvais en lui-même, étudiez les règles vraies et immuables de l'éloquence, et quand vous vous sentirez converti à une méthode qui est celle de tous les honnêtes gens, vous pourrez de nouveau me demander des causes.

—Mais, répondit Gustave, dont l'orgueil ne cédait pas facilement le terrain, que dites-vous de mon confrère Février?

—Celui-là ne parle que devant la police correctionnelle, et il a raison. Il est l'avocat plaisant, l'éclat de rire du tribunal, il plaide sur la pointe d'une aiguille et fait des tours de voltige sur un article de code. Mauvais! très-mauvais! Il est et restera ce qu'il est, un homme qu'on ne prendra point au sérieux, que des clients graves ne consulteront jamais, et qui fera bien de ne pas dépenser follement sa fortune, car ses plaidoiries ne l'augmenteront guère. Pour vous, Gustave, malgré vos défauts, vous valez mieux et vous avez plus d'avenir. Au lieu de jongler avec les moyens de défense que vous présente une affaire, approfondissez-les d'une façon si habile que l'habileté dispense; mais surtout refusez les mauvaises causes, les affaires véreuses, les procès perdus à l'avance; et quand vous aurez entre les mains un criminel comme celui d'aujourd'hui, faites-en un misérable que le manque de sens moral peut faire enfermer comme une bête fauve, mais ne tentez pas de le rendre sympathique. C'est de la mauvaise école en droit et en éloquence.

—Je tâcherai de profiter de vos conseils, Monsieur.

—Et puis, vois-tu, Gustave, quand tu seras embarrassé, quand tu voudrais un conseil, un avis paternel, viens trouver l'ami de ton père, son cabinet te sera toujours ouvert.

Gustave prit respectueusement la main que lui tendait le noble magistrat, et la serra avec affection et reconnaissance.

Comme le jeune stagiaire passait rapidement au milieu de la foule qui encombrait les abords du tribunal, il entendit une voix s'écrier avec enthousiasme:

—C'est ça un avocat! Si jamais j'ai tort dans quelque chose, c'est à lui que je m'adresserai; à coup sûr, il me fera donner raison.

Gustave regarda l'homme qui parlait ainsi: c'était Guillaume. Et l'avocat, si fier après sa plaidoirie, et pour qui, dans

ce moment, les sages paroles du président se trouvaient corroborées par l'exclamation du campagnard, reentra chez lui humilié mais corrigé.

Quand à Guillaume, son admiration pour l'homme habile qui avait eu le talent de donner tous les torts à la victime et de rendre le bourreau intéressant, ne connaissait pas de bornes; et ce fut en ruminant la plus grave idée qui jamais entra dans sa cervelle, qu'il enfourcha la Grise, et reprit la route de Rosefeuille.

Il trouva le feu brillant, le cidre frais, le lard cuit à point. Tous ces détails de bien-être, auxquels rend plus sensible une longue traite par un temps froid et brumeux, le mirent en bonne humeur.

D'ailleurs il ne se montrait jamais meilleur époux que quand il était content de lui.

—Et les jeunes gens sont toujours en route, comme cela?

—Oui, dit François.

—Laissons-les s'amuser, femme! Ils sont jeunes, c'est leur tour; nous avons eu notre temps, nous, pas vrai? maintenant nous leur cédon's le pas, c'est dans l'ordre et la justice.

Françoise aurait bien pu demander quand et comment elle avait joui de sa jeunesse passée près d'un mari sévère, et d'un berceau qui compensait les joies de la maternité par de si terribles angoisses; mais elle ne voulut pas avoir l'air de se plaindre; d'ailleurs, tout heureuse de voir que Guillaume lui adressait la parole et causait amicalement avec elle, elle se fut bien gardée de dire un seul mot capable de rompre une bonne intelligence si peu habituelle dans son ménage.

—D'ailleurs, continua Guillaume, ils sont encore en vacances, et faut que les vacances se passent... Mais après, il faudra voir.

—Voir quoi? demanda la mère.

—Ce que fera Hilaire, pardi! Est-ce que tu n'as jamais songé à l'état que prendrait notre fils, femme?

—Si, bien souvent au contraire, répondit timidement François.

—Je suis curieux de voir si nous aurons la même idée. Voyons, femme, explique-toi.

Françoise rougit, car la pauvre créature était honteuse et intimidée; d'un autre côté la bonté inusitée de son mari la surprenait et la touchait vivement.

—Eh bien! dit-elle en hésitant, te souviens-tu, Guillaume, du temps où notre fils était enfant de chœur au village, et chantait de sa douce voix les répons de la messe?... Il me semble toujours le voir avec sa robe rouge recouverte d'une aube de dentelle, sa ceinture de soie écarlate et sa chevelure de chérubin... Et les jours de Fête-Dieu, comme il balançait l'encensoir et avait bonne mine au milieu de ses camarades. En le voyant si près de l'autel, si près de Dieu, innocent comme un agneau et beau comme un ange, je me prenais à penser que je serais heureuse de le voir un jour ayant au cou une étoile brodée ou portant une chasuble à fleurs d'or... Puis, tu sais, le jour de la dernière ordination, la Jeanne m'avait emmenée avec elle pour assister à la cérémonie...

Que c'était beau, Guillaume! Je crois que cela donne une idée des fêtes du ciel... Je vis Monseigneur vêtu de ses ornements imposer les mains sur la tête d'Ensebe, le fils de Jeanne; il lui mit un surplis blanc un vêtement tissu avec des rayons de soleil et dont les manches semblaient des ailes; et devant cette pompe, au milieu de cette solennité, je me dis alors ce que je pensais en voyant Hilaire enfant de chœur: Si mon fils pouvait être prêtre!

—Eh bien! s'écria Guillaume, je ne m'attendais pas à celle-là.

—Tu serais fâché qu'Hilaire en eût le désir!

—S'il l'avait, je l'empêcherais d'y songer plus longtemps.

—N'est-ce pas bien honorable?

—Je veux mieux que cela pour lui.

—Parfois, reprit François, je pensais que si ce n'était pas sa vocation, il ne faudrait pas le contrarier... Une femme, des enfants, un bon ménage donhent aussi leurs joies; et regardant autour de nous je voyais chez les Claudin une jeune fille si sage, si modeste...

—La Sylvinette! s'écria Guillaume, ah ça! mais vous perdez donc tout à fait l'esprit!

—Que souhaitez-vous donc pour Hilaire? mon Dieu.

—Hilaire sera avocat.

—Avocat!

—C'est un peu mieux trouvé que vicar de campagne ou mari d'une meunière! avocat, ça mène à tout!

—Mais il faudra qu'il nous quitte tout à fait, cette fois! On n'a pas d'avocat au village, on ne plaide pas à Rosefeuille; il s'en ira donc à Vannes, et nous resterons comme si nous n'avions pas d'enfant!

—C'est vrai, dit Guillaume, mais nous

aurons fait un bel avenir à notre fils! J'avais d'abord pensé à lui acheter une étude de notaire; de la sorte, Hilaire serait resté au pays; mais un notaire ne parle pas.

—Comment! il ne parle pas?

—Je m'entends, il ne parle pas en public. On ne cite pas son nom dans les gazettes, la foule ne court pas l'entendre. Il se ramasse dans une vilaine étude, griffonne des contrats, et voilà! Eh bien! j'arrive de la cour d'assises, moi! J'ai entendu parler un jeune homme qui n'a pas quatre ans de plus qu'Hilaire, et qui vous a remué la salle, les juges, les jurés et les témoins, que c'était merveille! Il a si bien fait, si bien dit, tant et si haut crié et avec une si majestueuse éloquence, que le scélérat de Piquedoux qui avait assassiné son oncle, la crème des hommes paraissait un agneau de candeur; c'est, comme je te le dis, au point qu'on aurait cru que le gueux était l'oncle qui s'est laissé faire périr.

—Je croyais, dit François, que les avocats ne devaient défendre que les innocents.

—Le plus beau pour eux est de faire acquitter un vaurien! grand mérite que de prouver l'innocence d'un innocent! Mais intéresser pour un fripon, un voleur, un bandit; vous faire pleurer et rire, vous retourner comme un gant, c'est la vraie preuve du talent d'un avocat, et celui-là en est un fameux! Aussi, en l'écoutant me suis-je dit: Hilaire a encore plus de voix que ce marjolet, il criera plus ferme et frappera plus dru sur le banc: il sera encore un meilleur avocat que lui!

—Vous êtes le maître, dit François, mais je ne vois pas dans ce que vous dites ce qui fera le bonheur de notre enfant.

—Vous n'y entendez rien, c'est comme toujours! un avocat est connu des arrondissements, considéré au chef lieu, on sait son nom, et aussi partout le nom de son père; si bien que quand le fermier le dit quelque part, on lui demande: "Ne seriez-vous point le père de ce fameux avocat!" Et ça le flatte, ça le paie d'avoir pioché et drainé toute sa vie pour amasser des écus, à seule fin de faire le droit à son fils.

—L'orgueil! toujours l'orgueil! pensa François.

Deux jours après, Hilaire et Albert revinrent.

—Monsieur Bouvard, dit le jeune vicomte, nous sommes allés jusqu'au château; j'y ai gardé Hilaire quarante huit heures seulement, mais il m'a promis de me dédommager par un plus long séjour.

—Vous êtes bien bon, monsieur le vicomte, mais ce sera pour l'année prochaine.

(A continuer).

LE BUREAU DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE CONTRE LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

(Suite).

L'œil fourchu de notre critique a été plus malin: ne trouvant pas le pied fourchu, il l'a inventé!

Le Times parle de même:

"Bien que dans quelques-unes de leurs désirables méthodes les Frères pourraient ne pas se recommander au protestantisme anglais, il n'y a pas le moindre doute que pour le terrain de l'éducation pratique, l'ensemble de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes n'a pas été surpassé, et a été rarement égalé."

"Aux États-Unis et au Canada ils ont conquis une position sûre et respectée. Les Frères ne sont pas admis dans la corporation qu'après des épreuves répétées; tous semblent recevoir une sérieuse formation. Leurs méthodes d'enseignement ont pris de merveilleux développements dans ces dernières années, comme il est facile de le constater en visitant la salle 5."

"Le degré atteint, non par quelques élèves, mais par l'ensemble des classes, est fort élevé, dit à son tour The Athenæum. Naturellement presque tout dépend du savoir et de l'habileté des maîtres, et c'est ici que les idées de La Salle, qui fonda en 1680 les Frères des Ecoles chrétiennes ont eu une influence marquée sur toutes les écoles élémentaires de France. La doctrine capitale de La Salle, que l'instituteur doit être formé pour son œuvre, qu'il doit être rendu habile dans l'art d'enseigner et d'animer la jeunesse, et qu'il doit s'entourer de respect et d'honneur, toutes ces idées ont été adoptées par l'État."

A quoi le Pall Mall Gazette ajoute:

"Le système des Frères semble être tout bonnement résumé dans ces mots: Sens comm appliqué à l'éducation; cependant, quelque peu flateur que ce soit pour la nation anglaise, j'affirme que toute

personne désireuse d'assurer le succès de nos méthodes peut aller s'y convaincre que nous avons encore bien des choses à apprendre.

"Cet Institut est une Société d'instituteurs laïcs, fondée en France il y a deux cents ans, par le Vénérable Docteur De la Salle, chanoine de Reims, qui, pour se mettre en harmonie avec le caractère de sa Société, aussi bien que pour pouvoir lui donner tout son temps, se démit de sa dignité ecclésiastique. La manière honteuse dont l'éducation des pauvres était négligée sous le règne de Louis XIV toucha le cœur du digne prêtre et donna au monde un réformateur de l'instruction populaire. Aujourd'hui, que ces méthodes s'imposent aux éducateurs, nous voyons de combien il devança son époque. Grâce à son énergie et à son esprit organisateur nous possédons, aujourd'hui, une immense société de missionnaires d'éducation, reconnus compétents et remplis de zèle pour l'instruction et la formation de la jeunesse.

"La grande préoccupation de La Salle fut d'organiser un corps d'instituteurs travaillant en apôtres, non pas en mercenaires; et il faut avouer que l'incomparable sacrifice de lui-même (unique self sacrifice), fait par le Frère, le place dans un rang exceptionnel parmi les éducateurs de l'enfance."

Aussi le jury international de Londres, dont les journaux nous apportent un écho affaibli, a-t-il décerné à nos bons Frères du Canada, pour leurs méthodes, leurs livres et leurs travaux scolaires la plus haute récompense: un DIPLOME D'HONNEUR. Et ces mêmes livres, ces mêmes méthodes que le jury couronne à Londres, notre critique leur refuse son approbation, à moins que, préalablement, les auteurs ne retirent de ces ouvrages, ce plan, cette méthodologie, ces procédés qu'on a admirés autrefois et qu'on y introduise les diphtongues et les voyelles composées! Et le Conseil, endossant ce verdict, le laisse publier sur les toits! Qu'on dise qu'il n'y a rien de fourchu là-dedans!

Nous laissons de côté quelques observations tout aussi peu fondées que celles que nous venons d'étudier. Ce que nous avons dit suffit à démontrer que le critique, dans les notes qu'il a soumises au Conseil, ne peut guère invoquer, pour justifier son travail, que le bénéfice d'une bonne volonté. Certes cette bonne volonté était grande, puisque, manque de fautes sérieuses il s'est vu réduit à ramasser quatre coquilles et à substituer à d'éminentes qualités des défauts imaginaires.

Puisque tel est son zèle pour la réforme de l'enseignement et la pureté de notre belle langue, nous allons lui indiquer un champ assez vaste pour qu'il puisse, non pas y glaner quelques épis, mais y moissonner à pleines mains des gerbes pesantes; des coquilles et autres grains: nous voulons parler de deux petits volumes écrits par M. F. X. approuvés par le Conseil et élevés déjà, l'un à la 8e, l'autre à la 18e édition.

"Abrégé d'Histoire du Canada à l'usage des jeunes étudiants de la Province de Québec, par F. X. Professeur à l'École Normale-Laval, approuvé par le Conseil de l'Instruction publique.

10 FAUTES D'IMPRESSION OU D'ORTHOGRAPHE.

Avant la 1ère page. Ecole Normale-Laval, pour Ecole Normale-Laval.

Page 5—Bourgade pour bourgade.

Page 6—Hochelaga était bâtie.

Page 7—Le printemps suivants.

Page 11—Ils étaient très intelligents pour très intelligents.

Page 11—Quels étaient les principales tribus....?

Page 17—Par Champlain pour par Champlain.

"—Quels furent les principaux villages...?"

"—Quelle tenue, pour quelle tenue?"

20 ERREURS HISTORIQUES.

Page 3.—A son troisième voyage, en 1497...; c'est en 1498.

Page 9.—"Les 7 Provinces du Canada et l'immense territoire du Nord-Ouest ont été colonisés par la France." Comment la France a-t-elle colonisé le Manitoba, la Colombie Anglaise et le territoire du Nord-Ouest, puisqu'elle perdit le Canada en 1763?

Page 16.—"En 1611, Champlain bâtit un fort, qu'il nomma Place-Royale, au lieu même où, trente ans plus tard, fut fondé Montréal." Un fort de motus probablement entouré de quelques briques.

Page 18.—"Plusieurs seigneurs français ruinés laissèrent leur patrie, et vinrent se fixer dans la Nouvelle-France; ils amenèrent avec eux une partie de leurs serfs etc." M. le Professeur a sans doute oublié que le servage fut aboli avec la féodalité au moyen-âge.

30. NON-SENS, ÉQUIVOQUES, SOLÉCISMES, ETC.

Page 3.—"Christophe Colomb révéla à l'Europe.... Les principales puissances maritimes de cette époque s'empressent d'y envoyer des découvreurs."

Page 3.—"Bientôt après, une foule d'aventuriers à la recherche de cette terre de richesses merveilleuses parcoururent l'Amérique." Ils étaient apparemment fort distraits puisqu'ils la parcouraient sans la voir: ils la recherchaient!

Page 3.—"On n'a pas donné le nom de Colomb au Continent qu'il découvrit.... C'est à Améric Vesputse qu'il était réservé cet honneur." Quel honneur? De donner au nouveau continent le nom de Colomb, répond la grammaire.

Page 3.—"C'est une des nombreuses injustices dont les Espagnols se rendirent coupables envers cet illustre navigateur!" Voilà pour le texte; voici la question: De quelle injustice l'Europe s'est-elle rendue coupable envers Colomb?

Page 4.—"Jacques Cartier visita le golfe St Laurent, découvrit le Canada." Le golfe St Laurent est-il donc loin du Canada.

Page 5.—"Le 19, Cartier s'embarqua sur l'Émerillon pour se rendre à Hochelaga. A 15 lieues plus haut il s'arrêta à une bourgade appelée Achelai." A 15 lieues plus haut que quelle place? Le sens répond, qu'Hochelaga, où il allait. M. le Professeur a voulu dire plus haut que Québec.

Page 7.—Roberval vint se fixer, en 1542 à Charlesbourg-Royal, que Cartier venait de quitter et changea son nom en celui de France-Roy."—Son nom, lequel? Est-ce celui de Roberval? est-ce celui de Charlesbourg Royal?—Le bon sens pense que c'est celui-ci; la phrase de M le professeur dit que c'est celui-là.

Nous en passons et des meilleurs! En voilà bien assez pour moins de vingt lignes! En voilà bien assez pour mériter cet éloge du Journal de l'Instruction publique: "C'est le premier ABRÉGÉ de ce genre que nous voyions aussi bien réussi!"

Huitième édition!!!
La couverture a eu moins d'écoulement; Septième édition.

"Traité d'arithmétique par F. X. Professeur de Mathématiques à l'École Normale Laval."

Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction publique de la Province de Québec.

10 Fautes d'impression ou d'orthographe.

Avant la 1ère page—Dixhuitième édition pour Dixseptième édition.

Page 9—Quelle somme lui ont rapporté ces ventes?

Page 11—Faites les suivre pour faites-les suivre.

Page 12—Des souliers, pour des soutiers: deux fautes en un mot!

Page 12—Marbres pour billes.

Page 18—Exemple pour exemple.

Page 24—Je multe, pour je multiplie. 20 Questions saugrenues et problèmes inintelligibles.

Page 1—"Qu'est-ce qu'un nombre fractionnaire ou une fraction?" Lequel des deux? M. le Professeur.

Page 2—"Multipliez les exercices oraux ou de bouche."

Exercices de bouche; la moue, par exemple.

Page 8—"Pour faire l'addition les chiffres de la colonne des unités?" A quoi?

Page 8—"Comment fait-on la PREUVE de l'addition?" Pour faire la preuve de l'addition, je recommande l'opération en sens contraire....

A cette question; Comment fait on..., un élève qui saurait sa grammaire répondrait: on commence... Mais monsieur X. semble si heureux, si content de lui-même!

M. le Professeur recommence l'opération par le sens contraire! Il l'a commencée par la droite; alors il la recommence par la gauche, côté vers lequel, apparemment son sens est orienté.

[Nous attirons l'attention du public sur les éloquentes témoignages contenus dans l'article qui suit]

Page 11.—"Tous les exercices de CALCUL MENTAL doivent être faits de vive voix et de tête." Excellent moyen de faire parler avant de réfléchir!

Page 15.—"Le Canada fut déconvert en 1525 par Jacques Cartier. Combien d'années se sont écoulées jusqu'en 1881?" Est-ce depuis la découverte du Canada ou de l'invention de la poudre?

Page 17.—"Je dois \$080 centins j'en donne 60. Reste du 20; j'en reçois 30: je possède 50 cts." Et c'est tout! Voilà un problème que défini le génie d'Archimède.

Page 23.—"Un bœuf à l'engrais peut produire 40,850 livre de fumier par an. Combien donneront 20, 30, 50, 70, bœufs? Est-ce de livres de fumier, de livres de viande, ou de coups de corne?"

(A continuer).

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 19 JANVIER 1885.

BANQUET A SIR JOHN.

La plupart de nos hommes d'état ont eu l'occasion de prendre la parole au grand banquet qui vient d'être donné à Sir John à Montréal.

Sir John, Sir Samuel Tilly, Sir Hector Langevin, l'hon Caron, l'hon Chapleau, l'hon J. J. Ross et plusieurs autres ont prononcé des discours remarquables.

A part le thème réclamé par la circonstance, l'éloge des états de services du vieux chef du gouvernement fédéral, la politique a eu naturellement une large part dans tous ces discours.

Sir Hector Langevin a fait un court mais éloquent résumé des œuvres les plus remarquables opérées par les administrations conservatrices depuis 30 ans. Dans un tableau restreint mais plein de lucidité, il a montré la différence qui existe entre notre condition d'alors et celle d'aujourd'hui. L'immense réseau de chemins de fer qui ouvre notre pays au commerce, le creusement des canaux, la construction du pont Victoria, l'essor donné aux industries nationales et une foule d'autres œuvres ont été habilement et éloquentement groupés par l'hon Ministre des Travaux Publics et présentés comme une preuve palpable de la vitalité du parti conservateur.

Sir Samuel Tilly a parlé de finances et a démontré que la condition du Dominion sous ce rapport pouvait être comparée avec avantage à celle de n'importe quel pays.

L'exiguité de nos colonnes ne nous permettent ni de reproduire, ni même d'analyser tous ces brillants discours, nous nous bornerons à la publication de celui de l'hon Premier Ministre de la Province de Québec qui a été l'un des plus éloquents, l'un des plus substantiels.

De l'aveu de tous l'hon J. J. Ross a brillé au premier rang parmi les orateurs de la soirée et a fait à la province de Québec, dans cette circonstance solennelle tout l'honneur qu'elle avait droit d'attendre de son chef.

Voici le discours de l'hon Premier tel que reproduit par l'Etendard.

M. le Président et messieurs,

Je ne voudrais pas manquer de convenance à l'égard du "Junior conservative club" qui nous a conviés à ce splendide banquet et qui nous offre cette si magnifique et si généreuse hospitalité ici, ce soir, mais je crois devoir cependant relever l'innovation faite par mon voisin l'hon, secrétaire d'Etat, qui a donné à entendre que les Canadiens-français pouvaient bien apprendre la langue anglaise, mais que les anglais ne pouvaient apprendre à parler la langue française. Je tiens à prouver qu'un homme qui porte un nom des plus écossais, peut exprimer sa pensée et ses sentiments en langue française et conséquemment je parlerai en français. (Applaudissements.)

Je vous remercie, M. le président et messieurs, bien cordialement, pour la santé que vous venez de proposer et pour l'accueil si sympathique que vous lui avez donné.

Je ne saurais mieux récompenser cette gracieuseté de votre part qu'en vous disant en aussi peu de mots que possible, ce que les législatures provinciales peuvent et doivent faire pour remplir le rôle qu'elles sont appelées à jouer, pour la constitution du pays.

Des amis de l'union législative, qui sont peu nombreux heureusement, ont exprimé l'opinion que nos législatures provinciales étaient de bien peu d'importance et les ont comparées à nos institutions municipales. Je crois devoir protester contre cette opinion et déclarer que suivant moi, et mon opinion est partagée par la grande majorité du peuple, que les intérêts qui sont confiés aux législatures locales, sont les plus importants et sont ceux qui peuvent contribuer le plus, à la grandeur d'un pays.

En effet, messieurs, quand on sait que l'éducation, l'instruction publique, qui forme la base, la pierre fondamentale de la société est confiée aux législatures provinciales, quand on sait que nos institutions de charité et nos maisons d'aliénés sont sous leur protection, quand on sait que l'agriculture et la colonisation qui forment une autre base des plus importantes pour la prospérité et la grandeur d'un pays; quand on sait aussi que l'exploitation du domaine public de nos forêts est encore sous leur contrôle. Il me semble que l'on ne peut faire autrement que d'admettre que nos plus chers intérêts sont entre les mains de nos institutions locales [applaudissements].

La législature de la province de Québec, je suis fier de le dire, a compris toute l'importance du rôle qu'elle avait à remplir.

Notre système d'éducation ne le cède en rien à celui d'aucun autre pays du monde, nos maisons de charité sont florissantes et grâce à la charité individuelle et à l'aide que lui donne le gouvernement, elles peuvent soulager bien des misères et venir en aide à beaucoup d'infortunés.

Nos maisons d'aliénés, malgré ce qu'en disent certains pessimistes, ou certains

critiques, peuvent soutenir la comparaison avec celles des autres pays.

Notre agriculture fait des progrès de jour en jour. La colonisation, de nos terres incultes marche rapidement, grâce aux sommes d'argent que la législature vote annuellement pour cet objet et grâce aussi au dévouement et au patriotisme de certains apôtres de la colonisation dont le nom et le zèle sont connus de tous. Notre législature a fait pour doter la province de voies de communications, des sacrifices très considérables, et je ne crains pas d'affirmer, qu'aucune autre province de la confédération n'a fait autant qu'elle pour cet objet.

Les sommes considérables qui ont été dépensées pour encourager la construction de voies ferrées, ont nécessairement affecté l'équilibre de notre budget.

Le programme du gouvernement actuel et des deux autres branches de la législature, qui lui accordent leur confiance est premièrement: de gouverner d'après les principes et les saines traditions du parti conservateur; 2^{ème}ment de maintenir notre crédit, en rétablissant l'équilibre dans nos finances; 3^{ème}ment d'encourager par tous les moyens à sa disposition, l'agriculture et la colonisation; 4^{ème}ment de surveiller le service public avec toute l'attention et la sollicitude sur le développement des ressources de notre province.

Afin de rétablir l'équilibre dans nos finances, nous avons d'abord demandé un gouvernement fédéral de nous indemniser d'une partie des dépenses faites pour la construction des chemins de fer, particulièrement pour le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, qui a été destiné, de tout temps, à faire partie du grand chemin du Pacifique, et qui en a été le premier et le plus important chaînon.

Le gouvernement du Canada et la députation, je suis heureux de le déclarer ici, ont compris les avantages qu'ils devaient retirer de la confection de ce chemin, ils nous ont accordé une partie de notre réclamation. J'espère que l'autre partie à laquelle nous avons certainement des droits incontestables ne se fera pas trop attendre.

Nous avons aussi pris la détermination de pratiquer la plus grande économie sans, toutefois, nuire à l'efficacité du service public.

Nous avons aussi pris la décision ferme d'encourager et de promouvoir par tous les moyens possibles, l'agriculture et la colonisation.

J'ai été heureux de constater que dans le parlement fédéral, il se faisait un mouvement très accentué dans la même direction. J'invite donc le gouvernement de la puissance, le parlement, à la lutte sur ce point, et je prends aussi l'occasion de vous assurer, messieurs, que le gouvernement et la législature de Québec, ne seront pas les derniers rendus au champ de l'agriculture et du défrichement. (Applaudissements.)

Nous tenons fermement à l'autonomie des provinces; nous avons toute confiance dans la majorité qui gouverne à Ottawa, mais nous comprenons, en même temps, qu'il est de notre devoir d'entourer de toute la surveillance et la sollicitude possibles, les droits et les privilèges qui nous sont conférés par la constitution et nous le ferons.

Nous voulons, enfin, messieurs, que notre province de Québec occupe dans la confédération, la place et le rang qu'elle doit occuper. (Appt.)

Il n'est pas donné à tout homme de servir son pays aussi efficacement que l'a fait le vétéran politique que nous fétons aujourd'hui; il n'est pas donné à tout homme de contrôler les destinées de son pays pendant près d'un demi siècle, de le voir prospérer et grandir; de le transformer pour ainsi dire par la puissance de son dévouement, de son patriotisme et de son génie.

Non, il n'est pas donné à tous de réaliser de pareils prodiges. Mais M. le président, ce qui est donné à chacun, c'est la faculté de l'aimer, son pays, c'est la faculté de le servir dans toute la mesure des talents que la divine Providence a mis à sa disposition. [Applaudissements.]

C'est là, messieurs, ce que je me suis efforcé de faire jusqu'aujourd'hui; c'est là ce que je veux faire à l'avenir; c'est là ce que mes collègues veulent faire avec moi, c'est là aussi, j'en suis convaincu, ce que chacun de vous a l'intention de faire dans la mesure de ses attributions et de son possible.

Tous ensemble nous ferons en sorte que notre province de Québec, ne dépare pas la couronne que forment à notre grande et vertueuse souveraine, de nombreuses possessions, dans les différentes parties du monde.

Nous ferons en sorte qu'elle soit la plus belle cocarde sur le casque de notre grand capitaine: le mot n'est pas de moi, messieurs, vous le savez, mais il exprime ma pensée et je m'en sers; (applaudissements.)

Permettez moi, messieurs du club, de vous féliciter bien sincèrement sur le succès de cette grande, de cette splendide démonstration. Elle est digne de celui qui en est l'objet; elle est digne de vous MM. du club; elle est digne de vous citoyens de Montréal; elle est digne de la province de Québec, dont vous représentez si bien les sentiments et l'opinion en cette circonstance.

Vous avez voulu fêter le grand chef du parti conservateur, celui qui a fourni 40 années de bons services à son pays. Laissez moi vous le dire messieurs, cette dé-

monstration fut elle encore cent fois plus magnifique s'il était possible, ne serait pas encore trop belle, pour celui qui a tant de titres à la reconnaissance de ses compatriotes. (applaudissements.)

Vous fêtez celui qui après quarante ans de travail intelligent et assidu, est ici, ce soir, pour entendre l'expression de nos sentiments de respect, d'estime et de reconnaissance et qui vous promet encore de longs et précieux services.

Messieurs, je constate que vous n'avez pas oublié non plus celui qui fut son égal en dévouement et en patriotisme, je constate que son souvenir est dans les cœurs comme son éloge est dans toutes les bouches, ici, ce soir.

Messieurs, la mémoire de cet autre grand chef qui n'est plus ne s'effacera jamais, et ce que vous avez dit, ce que je dis moi-même, est l'expression du sentiment qui existe chez la grande majorité du peuple de cette province qui est avec nous ici, ce soir, par la pensée et par le cœur. [applaudissements.]

Il serait inopportun, messieurs de dire ce moment, tout ce qui a été fait par notre chef, le très hon Sir J. A. Mcdonald durant les 40 années qui ont précédé celle-ci. Il me suffira sans doute de rappeler à votre mémoire ce que nous étions il y a 40 ans et examiner ce que nous sommes aujourd'hui. Mais cela sur certains points seulement, afin de ne pas entrer dans trop de détails et de ne pas abuser de votre patience.

Le pays se composait alors de deux provinces. La discorde existait entre elles. Les descendants des deux plus grandes races du monde, qui formaient notre population étaient en guerre ouverte. Nous n'avions pas de chemin de fer, ou quelques milles seulement, peu de canaux, pas de manufactures, aucune importance à l'étranger, un crédit douteux et excessivement limité; enfin, nous étions un petit pays, presque sans espérance et sans avenir.

Je vous invite, messieurs, à regarder maintenant autour de vous; vous y verrez les descendants de ces deux grandes races, dont je vous parlais il y a un instant, vivant dans une harmonie parfaite et ayant, pour ainsi dire fusionné leurs qualités respectives dans le même individu. Vous verrez un pays composé de sept provinces au lieu de deux travaillant en parfait accord à la prospérité du Canada.

Vous verrez un pays ayant des ressources incalculables et de toute nature, des facilités de commerce suffisantes pour tous ses besoins, une politique protectrice et nationale, des manufactures presque de tout genre, promettant de suppléer bientôt à tous les besoins de la consommation. Vous y verrez des voies de communication sillonnant le pays en tous sens et la perspective prochaine de voir la completion de cette grande ligne ferrée partant d'une extrémité et traversant le pays jusqu'à l'autre et ayant trouvé, je l'espère, le moyen de se frayer une voie sur le territoire canadien. (Applaudissements.)

Vous verrez enfin, un des plus grands chemins de fer du monde, traversant un des plus grands pays du monde, non seulement appelé à rencontrer les besoins de toutes les différentes provinces du Canada, mais appelé aussi à alimenter encore l'industrie et la marine entente qui devraient exister entre elles.

Maintenant, messieurs, s'il nous fallait d'autres témoignages pour nous convaincre des immenses progrès qui ont été réalisés, et pour nous en rendre orgueilleux, n'y a-t-il pas encore le fait que ces fiers habitants de la mère patrie qui naguère nous regardaient du haut de leur grandeur et parlaient de rompre les liens qui nous rattachaient à la Grande Bretagne en prétendant que nous leur étions à charge, n'y a-t-il pas le fait que ces mêmes fiers citoyens veulent nous proposer aujourd'hui, une fédération de la mère patrie avec ses colonies.

Messieurs, je ne veux pas entrer dans le mérite de cette question, j'exprimerai cependant une opinion qui m'est toute personnelle et qui ne sera peut-être pas partagée par le plus grand nombre.

Je dirai donc que je connais pas de raison de changer notre position pour le moment, et je crois que nous sommes si bien comme nous sommes, que nous pouvons bien attendre.

Je pense que nous pouvons attendre au moins jusqu'à ce que nous ayons grandi et jusqu'à ce que l'on apprenne à nous apprécier tout à fait bien là-bas. Nous pourrions alors ajouter aux autres conditions de cette union, celle du transfert de la cour et du parlement impérial en Canada qui sera sans doute à cette époque la plus intéressante partie de son royaume. [Appl et rires.]

Je vois cependant quelques difficultés dans ma proposition; d'abord laquelle des provinces sera choisie comme siège de la Cour. Dans mon opinion ce sera bien la province de Québec; je ne sais pas si Sa Majesté pensera de même, mais ce que je sais bien c'est qu'elle ne trouverait dans aucune des autres provinces de la Confédération un peuple plus loyal, plus attaché à sa personne et à son trône, que celui de la province de Québec. [App.]

Une autre difficulté, supposant que notre province serait choisie, surviendrait entre Montréal et Québec, cette dernière pourrait être réglée par Sa Majesté, elle-même, qui a sur toute liberté d'action. Et si toutefois notre bien aimée Souverain allait fixer son choix sur notre bonne ville des Trois-Rivières, tous les bons Canadiens s'en réjouiraient et celle-ci n'aurait

que ce qu'elle a si bien mérité par son abnégation et son dévouement à la bonne cause. [Applaudissements prolongés.]

Je vous demande pardon, M. le président et messieurs de cette digression. Je termine.

Je vous ai dit il y a quelques instants, que les progrès réalisés sous le règne de notre grand chef, tenaient du prodige, et je le crois sincèrement. Je crois également qu'un homme qui fait tant et de si grandes choses a été désigné par la Providence pour remplir une mission spéciale.

Je crois encore qu'un pays qui produit de pareils hommes a été aussi marqué du doigt de la Providence et qu'il peut avoir confiance, et aspirer aux plus belles destinées. (applaudissements.)

Il ne nous restait donc plus, messieurs, qu'à demander à cette Providence, qui s'est montrée si favorable à notre égard, de nous conserver encore longtemps, notre grand et digne chef, et de nous donner, à nous, la ferme volonté et les vertus nécessaires pour nous permettre de contribuer avec lui à assurer le bonheur des Canadiens et la prospérité et la grandeur du Canada. [Applaudissements prolongés]

Une cause importante

La décision de la Cour Suprême dans la cause de Vadeboncoeur, contre la corporation a grandement réjoui nos édiles. Si les prétentions de M. Vadeboncoeur avaient été maintenues la corporation perdait annuellement un revenu de plusieurs milliers de piastres. M. Denoncourt l'avocat de la corporation mérite pour l'habileté avec laquelle il a conduit cette cause non seulement les compliments du conseil-de-ville mais aussi ceux de tous les contribuables.

La Banque d'Hochelega

Le successeur de M. P. E. Panneton vient d'être nommé officiellement par les directeurs de la Banque d'Hochelega. C'est M. Boire, qui était gérant de la succursale de cette banque à Joliette. On apprend avec plaisir que M. Boire est un homme de mérite et très bien qualifié.

Courrier.

Nos lecteurs apprendront avec un vif plaisir que l'illustre et Saint Evêque Bourget est maintenant hors de danger.

Le gouvernement Provincial a eu une entrevue mercredi, avec le comité des finances de la ville de Montréal, au sujet du règlement des réclamations du gouvernement contre la cité.

Un autre batelier canadien du nom de Doyle s'est noyé dans les rapides du Nil.

On prétend qu'il y a quatre fois plus de capital engagé dans l'agriculture que dans l'industrie manufacturière, aux États-Unis. Les chiffres seraient, respectivement, \$12,000,000,000 et \$3,000,000,000.

Il est rumeur que l'honorable T. J. J. Loranger se présentera en opposition à l'honorable J. L. Beaudry pour la mairie à Montréal.

La récolte du coton en Egypte est la plus forte que l'on ait encore connue. Elle dépassera 156,260,000 livres, soit 325,000 balles de 450 livres.

Les ventes forcées sont partout à l'ordre du jour au Manitoba. Il vient de se former à Winnipeg un syndicat monstre au capital de \$1,250,000, pour acheter les propriétés grevées d'hypothèques.

Les ingénieurs chargés de faire une exploration des divers tracés qui s'offrent pour le passage de la ligne la plus courte et plus avantageuse, par le sud, entre Montréal et les provinces maritimes procèdent, dit une dépêche, avec énergie, et seront prêts à faire rapport à l'ouverture du parlement fédéral, le 29 courant.

La France et l'Allemagne seraient tombées d'accord au sujet des affaires de l'Egypte, de la Chine et du Congo. La chose serait de la plus haute importance, d'une importance décisive. La Chine, en particulier, ne saurait guère tenir devant une pareille combinaison, et serait forcée de baisser pavillon en acceptant les conditions de la France.

Nous avons le chagrin d'apprendre que la paralysie fait de constants progrès chez le Révérend Père Braün, ce jésuite distingué dont toute la province et particulièrement les cités de Québec et de Montréal ont connu les profondes et savantes prédictions.

Le Révérend Père qui a reçu l'Extrême-Onction avant-hier, au collège Ste-Marie, a désiré terminer ses jours au noviciat des RR PP Jésuites, au Sant-au-Récollet, où il s'est fait transporter hier.

L'Etendard.

Les frères des Ecoles chrétiennes exhibent ce moment à l'exposition de la Nouvelle-Orléans, des ouvrages faits par les élèves de leurs institutions.

Le commerce du bois de service a beaucoup ralenti ses opérations depuis quelque temps dit le Canada. Les propriétaires de moulin attribuent cela à la faute des mauvais chemins.

On mande de Paris qu'un complot anarchiste a été découvert à Lyon. Le but des conspirateurs était de s'emparer des armes qui existaient dans la ville et de proclamer la révolution.

NOUVELLES LOCALES.

MM. E. Lacerte, ancien député, et Pierre Gauthier, cultivateur, ont été unanimement élus conseillers municipaux pour la paroisse d'Yamachiche. C'est l'élection municipale la plus paisible qui ait encore été faite à Yamachiche. Quelques minutes avant l'assemblée tout indiquait que M. le conseiller Gauthier allait avoir de l'opposition, quoique la lutte n'eût aucun caractère politique, tous étant d'excellents conservateurs. Les amis se réunirent et il fut décidé que les deux candidats tiraient au sort à la courte paille. M. Gauthier gagna et son paisible adversaire fut le premier à lui serrer la main et le proposa même comme candidat. Il n'en a pas été de même à Nicolet si l'on en juge par les nouvelles qui nous arrivent chaque jour. Espérons que la paix reviendra et que nos amis du sud finiront par imiter le bel exemple donné, cette année, par les paroissiens d'Yamachiche.

A Saint-Barnabé, MM. Arthur Bald et Michel Bourassa ont été réélus sans opposition. Tout s'est passé, là aussi, très-paisiblement.

Nous avons eu samedi une tempête de vent du Nord-Est accompagnée d'une neige épaisse qui a interrompu les communications pendant la journée.

C'est la première du genre que nous ayons eu cet hiver, mais elle a été bonne.

On nous apprend que nos amis MM. Philippe Trudel et Firmin St Arneault ont été élus conseillers pour la municipalité de Ste Geneviève de Batiscan, après une lutte des plus chaleureuses.

M. Trudel avait pour adversaire M. Chs Deguise et M. St Arneault luttait contre M. E. Bourbeau. Nos félicitations.

Une notice nécrologique remise au prochain No faute d'espace.

GUERRE DU SOUDAN.

Le correspondant du Standard, en Egypte, dit que les difficultés d'une marche dans le désert sont considérables. La colonne se met en marche à 2 h. a. m. et continue toute la journée. Nous nous rendons à Gakul, où nous espérons trouver de l'eau en quantité suffisante pour les hommes et les chameaux. Un peloton de soldats, montant à Honliyatt a essuyé le feu de l'ennemi, mais nous n'avons pas été molesté autrement. Quelques troupes d'Arabes, portant l'uniforme du Mahdi, parcourent le désert, ils nous vendent des moutons et nous assurent qu'il n'y a que quelques rebelles à Metamueh. La chaleur est difficile à supporter. Les chameaux ont été soixante heures sans eau. Les hommes ne peuvent en avoir que deux pintes par jour. Les soldats offrent souvent jusqu'à une piastre pour un plein verre.

DECES

En cette ville, à l'âge de 22 mois, Marie Cécile, enfant de A. K. Gervais, Ecr, Avocat.

Pianos, Orgues, Harmoniums, Moulins à coudre, Moulins à tricoter, vendus au prix coutant durant le mois de janvier. Allez voir et vous convaincrez chez M. John Ryan 212 Rue Notre Dame. Aussi 7 Presses a foin au prix de la Manufacture.

GRAND AVANTAGE.

Reduction sur toutes les marchandises.

Vu le mauvais état du commerce, et un Stock considérable de marchandises en mains, j'ai décidé d'organiser une grande vente à BON MARCHÉ.

Le prix des marchandises est extrêmement réduit.

J'invite le public à venir visiter ces lots à si bon marché.

L. F. T. BUISSON.

Succession de feu M. Th. S. de Carufel.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes qui sont endettées envers la succession de feu Révd Mess. Th. S. de Carufel, ancien curé de Ste Anne de la Pérade, ou qui ont des réclamations contre la dite succession sont requises de payer leurs dettes ou de filer leurs réclamations d'hui à 30 jours, entre les mains des Révds D. O. S. de Carufel Ptre et M. V. S. de Carufel Ptre curé tous deux exécuteurs testamentaires, à Ste Angèle de Laval. Ste Angèle de Laval 5 janvier 1885.

Avis aux Faiseurs de Sucre.

100,000

Chaudières à Sucre.

En attendant qu'on écoule notre immense Stock de Ferblanterie et tout autre objets, concernant cette branche de commerce, je suis maintenant prêt à entreprendre par ordre d'ici au 20 Janvier, au-delà de 100,000 Chaudières à Sucre à des prix plus bas que jamais on les a eue dans la ville des Trois-Rivières.

SAVOIR :

14 GALLON	\$8.25
1 GALLON IMPERIALE	7.25
3 PINTES	6.50

Faites solidement et éprouvés avant de sortir du magasin. Vendu pour argent comptant ou cinquante cents par 100 de plus pour des Pois ou Sarazin de première qualité, au prix du marché des Trois-Rivières. J'ai dix hommes prêts à exécuter cet ouvrage. Envoyez vos ordres sans délai, de 50 en montant à 100,000 En sollicitant vos ordres.

JAS. B. LUCKERHOFF,
Ancien magasin LUCKERHOFF & Frère.

N. B.—On ne fabrique pas une seule Chaudière à Sucre d'avance sans qu'on reçoive des ordres pour en faire d'ici au 20 de Janvier 1885. En envoyant vos ordres, n'oubliez pas de mentionner le temps que vous voulez les avoir. On vous enverra un *Post Card* disant que votre ordre est entré dans nos livres.
Trois-Rivières, 30 Déc. 1884.



PROVINCE DE QUEBEC.

Département des Terres de la Couronne.

SECTION DES BOIS ET FORÊTS.

Québec, 20 décembre 1884.

Avis est par le présent donné, que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Victoria, chapitre 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, MERCREDI, le 25 FEVRIER 1885, à 10.30 A. M.

AGENCE D'OTTAWA.

Bloc A, arrosé par la Rivière Ottawa.

1er Rang. Limites No. 5, 613 milles carrés, No. 7, 163 milles carrés, No. 8, 16 milles carrés, No. 9, 294 milles carrés, No. 10, 424 milles carrés, No. 11, 40 milles carrés, No. 12, 373 milles carrés.
2e Rang. Limites Nos. 6, 7, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.
3e Rang. Limites Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

Cette vente sera soumise aux conditions ordinaires, dont les détails peuvent être obtenus sur demande, au Département des Terres de la Couronne, ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par l'Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.

**VENTE CONSIDERABLE
DE
PROPRIETES FONCIERES**

La soussigné offre en vente les propriétés suivantes :
EN LA CITE DE TROIS-RIVIERES

- 1o Le lot No. 2060 du Cadastre, sur le côté nord de la rue St Benoît, avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par la Veuve de feu Alex Bélière.
- 2o Le lot No. 2051 du Cadastre, sur le côté sud de la rue St Benoît, avec maison en bois laquelle est actuellement occupée par Joseph Hamel, fils de Louis.
- 3o Le lot No. 2022 du Cadastre, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Usine de roues des Chars avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par George McDougall, et en outre, une maison occupée par Madame Cadorette, y compris une étable etc.
- 4o Le pâté d'édifices connus sous le nom de "The Dominion Block" au coin des rues du Platon et du Fleuve. Quatre superbes magasins avec résidences au-dessus. On les vendra séparément les uns des autres, si on est requis de le faire.
- 5o Le lot vacant situé sur la rue Bonaventure, entre la chapelle Méthodiste et la résidence de P. N. Martel Ecr.
- 6o La Manufacture de Fuseaux de Skroder sur la rue des Commissaires, avec bouilloire, engin et mécanisme conservé en bon ordre, et un vaste terrain pour y placer du bois.
- 7o Sept lots à bâtir sur la rue Hertl, en arrière de la maison autrefois occupée par John Skroder

A Saint-Etienne

La ferme Skroder, renfermant 84 arpents de terre, située sur le 2ème Rang, près de l'Eglise avec une demeure et des dépendances de première condition. Aussi un lot de terre tout boisé près de la ferme.

A Champlain

Une belle ferme située sur la Rivière-est de la rivière Saint-Maurice, vis-à-vis l'Isle aux Souleaux renfermant 100 arpents de terre dont près de 25 sont défrichées, avec maison et grange.

CONDITIONS: Un tiers du prix devra être payé comptant; la balance le sera en 5 années avec intérêt de 6 par cent.

J. K. WARD.

Mona Saw Mills Montreal.
Ou à R. KIERNAN
Registreur Trois-Rivières.

D. C. 30 1884.

Glace! Glace!!

MOISE LABRANCHE

TROIS-RIVIERES.

Le soussigné a fait l'acquisition de la glacière de M. Jellinas sur le St Maurice et est en état de prendre des engagements pour fournir la glace à domicile l'été prochain en cette ville à d'excellentes conditions.

Les plus grandes précautions seront prises pour assurer aux consommateurs de glace un article de qualité supérieure.

Il est du reste généralement admis que la glace du St Maurice est plus limpide, plus durable et supérieure à celle du fleuve; elle participe des excellentes qualités de l'eau ferrugineuse qui alimente notre aqueduc.

Toutes les garanties nécessaires seront données pour l'efficacité et la régularité de la distribution de façon à donner complète satisfaction.

On reçoit dès maintenant les ordres pour la prochaine saison.

MOISE LABRANCHE.

PROVINCE DE QUEBEC.
MUNICIPALITE DU COMTE DE CHAMPLAIN.

Bureau du Conseil municipal

—DU—

COMTE DE CHAMPLAIN.

Ste-Geneviève de Batiscan, le 2 Janvier 1885.

AVIS PUBLIC. est par le présent, donné par David Tancrède Trudel, Secrétaire Trésorier du dit Conseil, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, en la paroisse de Ste-Geneviève de Batiscan, au lieu ordinaire où le Conseil de Comté tient ses sessions, MERCREDI le QUATRIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges municipales dues sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant la vente, savoir :

MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST PROSPER.

1. Une terre appartenant à Joseph Lajoie, située dans le second rang Price, en la dite Paroisse de St Prosper, connue et désignée sous le numéro quatre cent quatre-vingt deux (No 482) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la dite paroisse de St Prosper, contenant trois arpents de largeur sur vingt-un arpents de profondeur, prenant son front au cordon qui divise les premier et second rangs Price, et se terminant en profondeur aux terres du troisième rang St Charles, joignant au sud à Onésime Leduc, et au nord à Ephrem Deveau.
Montant dû..... \$1.40

2. Une autre terre appartenant à Joseph Lajoie située dans la même paroisse, dans le second rang St Charles, connue et désignée sous le numéro quatre cent cinquante-neuf (No 459) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la dite paroisse de St Prosper, contenant un arpent et demi de largeur sur vingt arpents de profondeur, prenant son front au chemin royal et se terminant en profondeur au chemin de front du troisième rang St Charles, joignant au nord-est à Alexandre Hivon et de l'autre côté au sud-ouest à Urbain Hivon.
Montant dû..... \$0.75

3. Un morceau de terre appartenant à Joseph Lajoie, situé dans la même paroisse, dans le premier rang St Charles, connu et désigné sous le numéro trois cent trente-trois (No 333) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la dite paroisse de St Prosper, contenant trois arpents en superficie, prenant son front au chemin royal, et se terminant en profondeur à Joseph Godon, joignant au nord-est au dit Joseph Godon, et au sud-ouest à Narcisse Godon.
Montant dû..... \$0.75

Noms des autres Municipalités.	Noms des propriétaires.	Concession ou rang.	No. du cadastre.	Etendue en arpents et perches.	Montant dû
Municipalité de la paroisse de St-Maurice	Norbert Paquin absent...		311	20 arp.	\$12 34
Do	Hert. Ant Pagé, absent...		310	40 "	21 61
Municipalité de la paroisse de N. D. V. de Champlain	J. Bte Grandmont, absent		211	70 perc.	1 71
Municipalité de la paroisse de St Stanislas de la Rivière des Envies	Charles Andrews, absent.	2e rang Price.....	777	105 arp.	4 30
Do	Hubert Baribeau, absent.	Do	754	120 "	1 19
Do	Hubert Baribeau, absent.	Do	755	123 "	1 19
Do	Jean Germain, absent...	Côté ouest R. Batiscan.....	484		4 00
Do	Hubert Jacob, absent....	Nord est R. Batiscan.....	633	20 "	0 60
Do	Michel Loranger, absent.	1er rang Price.....	791	126 "	1 30
Do	Israel Lefebvre, absent....	Do	794	102 "	4 43
Do	Joseph Perrin, absent....	2e rang Price.....	774	111 "	1 10
Do	Joseph Perrin, absent....	Do	775	111 "	1 11
Do	John Pevery, absent....	1er rang Price.....	796	94 "	0 95
Do	P. P. V. du Tremblay ab.	Do	801	69 "	0 75
Do	Calix Sauvageau, absent.	Côte St Paul.....	128	75 "	0 85
Municipalité de la paroisse de St Narcisse	Fen Toussaint Deschamps	3me rang nord de la seigneurie de Champlain.....	500		7 72
Do	Ovila Cossette, absent....	1er rang de la seigneurie de Champlain.....	331		3 18
Do	Ovila Cossette, absent....	N. de la R. des Chréties	894 arp.	50 p.	4 26

D. T. TRUDEL,

Sec. Trés. C. M. C. C.

LAJOIE & FRERE, CHAS. DION,

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON NOIR

NO. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre, 1878.

**Avis aux amis
MESSIEURS LES VOUTURIERS**

Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de recevoir un char de bois préparé pour la construction des voitures de toute sorte, à des prix très avantageux.

AUSSI

un lot de soufflets de voitures, de patrons les plus nouveaux et les plus élégants.
Je sollicite de vous une visite qui vous sera très avantageuse.

P. A. GOUIN

Trois-Rivières 12 Janvier 1885.

MARCHAND-TAILLEUR



A l'enseigne des Gros Ciseaux,

175 Rue Notre-Dame 175

Successeur de la Maison

DION & LORD.

Grande importation d'Automne !!!

NOUVEAU STOCK.

Un choix des articles les plus à la mode comme les plus convenables sous le rapport de la qualité et des prix vient d'être reçu pour la saison. C'est le meilleur assortiment qu'on ait encore pu réunir en fait de

- Draps, Tweeds écossais et anglais,
- Marchandises françaises,
- Collets, cols cravates,
- Chemises blanches, etc., etc.
- Parapluies et Machinottes.

SPECIALITE DE PARDESSUS EN "MELTON" à DOUBLÉ DE FOURRURES.

HABILLEMENTS complets depuis \$12.00 en montant.

LES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX. Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

N. B.—Monsieur Dion s'est assuré les services de son ancien associé M. Lord; en sorte que cette maison sera toujours en état de donner la même satisfaction que par le passé à ses pratiques.

A VENDRE

Une splendide propriété avec maison, et contenant en outre plusieurs lots à bâtir, située sur la rue St George.

Cette propriété à l'avantage de faire face à trois rues; elle a 300 pieds sur la rue St Denis et 50 sur la rue St Roch. On donnera des conditions faciles.

S'adresser à

Ed. PLEAU & CIE.
Trois-Rivières, 11 Déc. 1884.

Bureau du Conseil Municipal

DU

COMTE DE NICOLET

Bécancourt le 7 Janvier 1885.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier du dit conseil de comté, donne par les présentes avis public que les terres ci-après désignées seront vendues par encan public à Bécancourt, dans la salle publique, lieu ordinaire des sessions du dit conseil, MERCREDI le QUATRIEME jour de Mars prochain à DIX heures de l'avant midi, à défaut de paiement des taxes ci-après mentionnées dues sur icelles et des frais encourus.

Municipalité et paroisse	Propriétaire.	Rang.	No. du cadastre officiel.	Etendue en arpents.	Mont. dû
Ste-Sophie de Lévard.	Philéas Gendron.....	2e	596	3x30	\$16 08
do	Philippe Jacques.....	4e	1/2 S. O. 756	1x30	3 05
Ste-Perpétue.		St-Joseph	98		18 39
Ste-Brigitte des Saults.	John Artigan.....	Hartville	99	92 arp. sup.	15 53
do	Theodore Smith.....	St-David	131	60 do	4 05
Ste-Monique.	Inconnu.....		456	60 do	2 14
do	do		503	60 do	6 12

A. O. DESILETS,

S. T. C. M. C. N.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont fraîches.

- Emplâtres Fortifiantes, Emplâtres Réchauffantes,
- Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche,
- Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne,
- Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de Bretelles pour épaules couabus etc., etc.

Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger.

Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour Indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte.
Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc etc.—25 cts la bouteille.

Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes. Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines potentes et propriétaires.

Toutes commandes par la maille reçoivent une attention et diligence particulière

HCERNER & WILLIAMS
CHIMISTES,
TROIS-RIVIER

CARTE DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

P.M.Conner

29, Rue du Platon

TROIS-RIVIERES

Importateur de Montres, Bijouteries, etc., etc.

vient de recevoir un assortiment nouveau et des plus choisis en fait de Montres de Dame et Monsieur EN OR ET EN ARGENT, etc., etc., Joints de Mariage, Boutons de chemises en or, crayons de toutes grandeurs et de toutes qualités, Chefs de Montre en or et argent, Pommements de Canne en or et argent, Lognons et Lunettes en or, argent et en "Nickle" Lazarus & Morris, propices à tous les yeux, aussi la grande invention américaine le "RETRACTANT D'ORIQUE," qui facilite l'acheteur pour acheter une Lunette propice à sa vue en épargnant l'ennui et le temps de se choisir le Jorgnon convenable à sa vue.

—AUSSI—

Un assortiment considérable D'ARGENT-TERRES acheté directement de "Meridian Britanic Co, (Special) Simpson, Hall & Miller et Case & Co, de New-York."

HORLOGES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMERICAINES,

des formes les plus variées, meilleures et meilleur marché que toutes les Horloges qui sont maintenant en vente dans les différents magasins.

Aussi innombrable quantité de marchandises trop longues à énumérer qui conviennent les plus pour les Cadeaux de

NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Pour Dames comme pour Messieurs aussi bien que pour jeunes Dames et jeunes gens. A l'occasion de ces fêtes seront vendus à 25 par cent meilleur marché que partout ailleurs dans le "Dominion" aussi qu'aux Etats-Unis, vue que le tout a été obtenu au plus bas prix comptant.

Je me suis assuré les services d'un des meilleurs Bijoutiers et Horlogers qui ait travaillé dans les principales cités en Europe. Ainsi, je me suis fait fort de pouvoir remplir les ordres que l'on voudra bien me donner avec soin et activité. PLAQUAGE EN OR ET ARGENT.

Respectueusement votre etc.,

P. M. CONNER,

Horloger et Bijoutier,

No. 29, Rue du Platon, Trois-Rivières.

AVIS

EST par le présent donné que la Corporation de la cité des Trois-Rivières s'adressera à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander des amendements à son acte d'incorporation quant à la perception de ses taxes, et pour d'autres fins.
J. G. A. FRIGON,
Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE - Trois-Rivières 24 Décembre 1884

SOUSSIONS.

Des soumissions seront reçues jusqu'au 15 Janvier prochain inclusivement par les Syndics de la paroisse de St Léonard, comté de Nicolet, pour la construction d'une église et d'une sacristie en pierre.

Les plans et devis sont déposés au presbytère de la paroisse de St Léonard.

Les Syndics ne s'engagent à accepter aucune des soumissions.
Les Syndics de la paroisse de St Léonard.

25 Nov. 1884.

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÉGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO 41 RUE ROYALE TROIS-RIVIERES, L. T. DESAULNIERS, Agent pour le District des Trois-Rivières

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES.

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000) BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés

Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

FAMILY KNITTING MACHINES. Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE.



OUR RIBBER IS PERFECTION. Makes the Pearl Rib-Stitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—130x15. Highest Honors ever Awarded to any Maker in the World.

HUILE ELECTRIQUE MAGIQUE DE BOURK.

REMEDES SANS EGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestin, érysipèle, charbon, maladies de foie, choléra et fièvres de toutes sortes.

Il guérit instantanément les douleurs les plus atroces, en suivant à la lettre la direction jointe à chaque bouteille.

Ce remède est un composé végétal des plus précieux: il contient de l'huile de menthe, des essences de thym, de parégorique, de l'huile de sassafras, de gomme de romarin, etc., etc.

Il est incontestablement le remède le plus économique que tant par sa force concentrée que par l'énergie puissante qu'il exerce sur la maladie.

En vente chez tous les pharmaciens et les épiciers

Prix: 25 ct. la bouteille. 1 doz \$1.75; 12 doz \$18.00

Tous les marchands qui désirent se procurer ce remède peuvent s'adresser maintenant à Nicolet au sousigné

C. BOURK.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, que la soussignée ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom sans un ordre écrit et signé de sa propre main.

St Césaire, 22 Sept. 1884.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, Arrivées, Clôture. Lists routes like PAR CHEMIN DU NORD, PAR GRAND-TRONC, PAR CHEMIN DU NORD, PAR TERRE.

Les lettres enregistrées doivent être maffées 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

hem de Fer du Nord.



A PARTIR DE LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883 Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresso. Lists routes from Montréal to Québec and back.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de chars dorciols. Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.

BUREAU DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, MONTREAL A L'HOTEL WINDSOR. Vis-à-vis L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC. A. DAVIS, Surintendant.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de blancheries, gazelles ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GBANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour Charbon" pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formulaires de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 20 Mai 1884.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

La Banque de Québec (ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à quelque endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 16 février 1881.

Avis Public.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêt qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessous mentionnées faisant affaires dans cette cité.

- BANQUE DE QUEBEC. T. C. COPPIN, Gerant. BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. E. WEBB, Gerant. BANQUE D'HOCHELAGA. P. E. PANNETON, Gerant. Trois-Rivières 25 Juillet 1884.

LOUIS MALHIOT ENCANTEUR PUBLIC

MARCHAND A COMMISSION.

M. Mailhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à condre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui. Toute correspondance par écrit recevra la plus prompte attention possible. Bureau d'affaire à GENTILLY, Gently, Mars 1883.

AVIS.

GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local. BUREAU: No. 23, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE. Secrétaire des Commissaires Civils ET Secrétaire du Bureau des Examineurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4 (Près de l'Eglise Paroissiale.)

Oh on pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

A VENDRE

Les propriétés suivantes: No. 1.—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds: ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds de la Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent. No. 2.—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100. No. 3.—La lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Domine la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées. No. 4.—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice. No. 5.—Un Moulin à farine et à moulange-s de première classe, avec un pouvoir d'eau intarissable possédant trois paires de moulanges, deux hanteurs, un smut, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc., et environ sept acres de terres. No. 6.—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Rats; contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, lait-rie, puits, etc., etc. No. 7.—Aussi une terre à foin et un lot de terre situé dans le township Turcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désigné, contenant environ 670 acres de terre. No. 8.—De plus, une splendide propriété bien boisée, dans la paroisse de St-Théodore, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et fu chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété. No. 9.—Le lac à la Peinture, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, serr vendu séparément avec la partie de terre suffisante pour bâtir. Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire, JAS. B. LUCKERROFE, No 22 rue des Forges, Trois-Rivières

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Pour les avocats.

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires.

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux a Loyer, Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS,

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUVE de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do do \$1.00 Pour les Etats-Unis..... \$2.00 Un an, EDITION HERBOMADAIRE do \$1.00 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payés les arriérés s'il y en a

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont tolisées sur TYPE BREVET, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... \$0.10 Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.05 Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.